



IDÉES

Quel impact aura sur la politique française l'affaire Strauss-Kahn ?
Page B 5



TUNISIE

Le périlleux chemin vers la démocratie
Page B 2

PERSPECTIVES



CHRIS WATTIE REUTERS

La très grande majorité des élus n'ont connu au Parlement que le contexte des tractations perpétuelles entre partis.

OTTAWA

L'inexpérience de la majorité

Cinq députés sur six n'ont jamais siégé dans un contexte de gouvernement majoritaire

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La Chambre des communes reprendra ses travaux dans deux semaines et beaucoup, beaucoup d'élus devront apprendre leurs nouvelles fonctions. Non seulement y a-t-il 108 députés qui siégeront pour la première fois à Ottawa, mais plus de 80 % de tous les élus, anciens comme nouveaux, n'ont jamais travaillé dans un contexte de gouvernement majoritaire. Le réveil pourrait être brutal.

Des 108 nouveaux visages élus le 2 mai dernier, 68 sont néodémocrates (66 % de tout le caucus de Jack Layton), 36 sont conservateurs (22 %), 2 sont libéraux (6 %). Il y a aussi un bloquiste et Elizabeth May, du Parti vert. Beaucoup de choses ont été écrites sur le manque d'expérience du caucus de Jack Layton, mais on a moins parlé du manque d'expérience des députés en général dans un contexte de gouvernement majoritaire.

Sur les 308 députés de la Chambre des communes, seulement 56 ont déjà siégé dans un tel contexte: 27 conservateurs, 21 libéraux, 7 néodémocrates et 1 bloquiste. Pour quatre d'entre eux, cette expérience remonte à il y a beaucoup d'années: les conservateurs Bernard Valcourt et Lee Richardson (1984-1988 pour l'un, 1988-1993 pour l'autre sous Brian Mulroney), le libéral Bob Rae (1978, sous Pierre Elliott Trudeau) et le néodémocrate Jack Harris (1987-1988).

La très grande majorité des élus (les cinq sixièmes d'entre eux) n'ont ainsi connu que le contexte des tractations perpétuelles entre partis et des attaques très partisans. Ceux de l'opposition en particulier ne connaissent que le lancinant et permanent dilemme entre le désir d'affirmer leurs convictions politiques et la retenue nécessaire pour ne pas provoquer sans cesse une élection.

Tout cela vient de changer, mais les partis d'opposition l'ont-ils seulement remarqué? Le NPD est sur la sellette depuis le 2 mai parce qu'il soutient qu'il fera pression sur Stephen Harper pour obtenir des gains et que le premier ministre ne pourra pas faire fi de la plus importante opposition de l'histoire.

Interrogé à ce sujet la semaine dernière, le député du NPD Paul Dewar persistait à le croire. «Une des autres personnes qui siégeaient avec M. Harris [pendant le gouvernement majoritaire de Brian Mulroney] était ma mère, Marion Dewar, a-t-il rappelé. Je me souviens très bien des débats à la Chambre et des conver-

sations. Ce n'est pas parce que les gens ont choisi un gouvernement majoritaire qu'ils ne s'attendent pas de leurs députés qu'ils proposent de bonnes idées pour accomplir des choses.»

M. Dewar, qui voulait exposer les demandes de son parti en matière de protection des dénonciateurs, a plutôt dû se défendre de faire preuve d'irréalisme quant au pouvoir réel de l'opposition néodémocrate. Il a insisté sur le fait que l'opposition aux politiques de M. Harper était désormais concentrée dans un seul parti, le sien. «Il y a maintenant un consensus. Il n'y a plus trois partis comme avant, mais plutôt 102 [103 depuis le recomptage au Québec] députés d'un seul parti. Nous n'avions pas cela avant.» Selon lui, «l'opinion publique est extrêmement importante quand on tente d'influencer un gouvernement majoritaire».

Cette semaine encore, c'est Charlie Angus qui devait répondre à des questions similaires. «[Le chef du Parti réformiste en 1993] Preston Manning a été très efficace, même avec un très petit caucus, pour pousser le Parti libéral très à droite. Le caucus de M. Manning était beaucoup plus petit que le nôtre et comptait dans ses rangs beaucoup moins de gens expérimentés que nous. Nous n'écrivons pas l'histoire de ce Parlement à l'avance.»

Le spécialiste en parlementarisme Ned Franks croit que le manque d'expérience en majorité posera davantage problème du côté du gouvernement, pas de l'opposition. «Ils sont si habitués d'être en situation minoritaire qu'ils continueront d'agir comme s'ils étaient en minorité: ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

Il se demande quelle sera l'attitude de la majorité conservatrice aux comités parlementaires, où les lois sont analysées paragraphes par paragraphe en s'inspirant des avis des témoins pour en arriver à la meilleure loi possible.

Peter Russell, un autre expert en parlementarisme canadien, a lui aussi souri en entendant Jack Layton faire ses déclarations de nouveau

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»

«Ils vont toujours vouloir faire les choses à leur façon, ils ne négocieront pas avec l'opposition sur quoi que ce soit. Il y aura plus de hargne plutôt que plus de collégialité.» Selon lui, il y aurait alors un risque que «les projets de loi soient simplement adoptés, imposés à toute vitesse, sans discussion adéquate ou sans qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement pourrait déposer plus de projets de loi omnibus de manière à ce qu'on ne passe pas trop de temps à étudier chacune des initiatives qu'ils contiennent.»



REUTERS

Stephen Harper (en haut) et Jack Layton seront maintenant face à face à la Chambre des communes.

Un Parlement de la diversité

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — C'est un Parlement de la diversité qui siégera à compter du 2 juin à Ottawa. Jamais autant de députés issus des minorités visibles n'ont été élus dans l'histoire canadienne — 29 d'entre eux se trouvent dans cette catégorie —, en plus des 7 élus d'origine autochtone.

Le précédent record en ce sens datait de 2006, avec 24 députés issus des minorités visibles — selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le terme désigne une personne qui n'a pas la peau blanche, sans égard à sa nationalité ou à son parcours (33 députés élus le 2 mai sont nés à l'extérieur du Canada). Les recherches indiquent

qu'avant l'élection de 1993 (13 députés), le Parlement canadien n'avait jamais compté un nombre important d'élus des minorités visibles.

Le Nouveau Parti démocratique domine la liste de la cuvée 2011 avec 14 députés, sans compter Romeo Saganash et Jonathan Genest-Jourdain, dont l'un est innu et l'autre, cri. Les conservateurs en comptent 12 et les libéraux, 2. Maria Mourani complète le tableau au Bloc québécois.

Dans une étude publiée sur la question en 2008, le professeur Jerome H. Black, de l'Université McGill, relève toutefois que la représentation réelle des minorités visibles à la Chambre des communes n'a que peu augmenté en 15 ans, puisque le bassin de Canadiens répondant

à cette description s'est sans cesse élargi. En 2008, plus de 17 % de la population en faisait partie, alors que la représentation à la Chambre était de moins de 8 %. La proportion s'établit à 9,4 % cette année.

L'élection de sept autochtones a quant à elle été saluée par Shawn Atleo, chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Deux d'entre eux siégeront au Conseil des ministres, soit Leona Aglukkaq et Peter Penashue — le premier Innu à y parvenir. Le gouvernement a également modifié le nom du ministère des Affaires indiennes pour le transformer en Affaires autochtones — même si la Loi sur les Indiens n'a pas changé d'appellation.

Le Devoir

PERSPECTIVES

La «realpolitik»



GIL COURTEMANCHE

En 1982, on put lire quelques entrefilets dans la presse européenne et entendre des rumeurs dans les officines diplomatiques. On parlait de répression violente de troubles produits par des éléments extrémistes des Frères musulmans dans la ville de Hama, en Syrie. L'agence syrienne de presse déclara que des terroristes avaient été arrêtés et condamnés à mort par le tribunal militaire. La vérité était tout autre.

Animé par les Frères musulmans, un large mouvement populaire de protestation s'était emparé de cette ville de province. Le père du président actuel avait envoyé l'armée réprimer la révolte. C'était la belle époque où un président pouvait faire n'importe quoi dans son pays; Hussein, Brejnev, Bokassa, Amin Dada ne se gênaient pas et des milliers de personnes mouraient dans un silence de plomb diplomatique et l'indifférence totale. A Washington ou à Paris, on savait fort bien que Hafez al-Assad avait décidé de faire un exemple, et rapidement le résultat fut connu des divers services secrets: un tiers de la ville complètement rasé, de 15 000 à 25 000 morts. Malgré l'ampleur du massacre, nulle protestation musclée, nulle condamnation.

A cette époque, personne ne veut se mettre la Syrie à dos. Malgré un discours agressif à l'endroit d'Israël, Damas est l'Etat clé de la région et paradoxalement un garant de la stabilité. Lourdemment armé par l'URSS, refuge mais aussi prison de diverses organisations extrémistes palestiniennes, maître du Liban, ennemi de Yasser Arafat qu'il ne parvient pas à contrôler, allié objectif d'Israël dans sa lutte contre le chef de l'OLP, le pays jouit d'une immunité totale. Voilà un ennemi terrible et barbare dont l'Ouest et l'Est ont besoin. Cela s'appelle la «realpolitik», cette pratique froide et calculatrice attribuée originellement à Bismarck, qui fait que le calcul des forces et des intérêts supplante en politique les considérations morales, philosophiques et religieuses. C'est la politique du réel et jamais celle du souhaitable ou du désirable. Et dans cette politique, les humains n'existent pas, seuls les Etats, les forces, les intérêts sont dotés d'une vie propre et déterminante.



À la mi-février, on est encore dans l'euphorie du printemps arabe. Les opinions publiques occidentales suivent comme un feuilleton plein d'espoir ces bouleversements populaires qui emportent les tyrans comme dans un tsunami. Et voilà que s'annonce la Libye, où des manifestations populaires explosent dans Tripoli, Benghazi, Misrata. On s'émeut rapidement des premières répressions, puis des quelques morts, et enfin de quelques centaines de personnes fauchées par les troupes de Kadhafi. Images tragiques en boucles, l'ONU intervient (en retard, pensent certains), mais intervient militairement.

Depuis un mois, c'est le même souffle de liberté qui s'est emparé de la Syrie. Pas seulement de quelques bastions de l'opposition bien maigre, mais de l'ensemble de ce pays clos depuis des décennies. Il n'y a aucune plage de liberté en Syrie, contrairement à l'Égypte, à la Tunisie ou même à la Libye. Pourtant, c'est un profond rejet du système qui s'exprime, un système qui non seulement fait la sourde oreille, mais qui réprime avec une férocité, une barbarie, un mépris au moins égaux, sinon pires, que ce qu'on voit en Libye.

Malgré cela, non seulement l'indignation ne s'exprime pas dans l'opinion publique, mais les Etats se contentent pour le moment d'inciter le président Assad à la modération et à la négociation. La Syrie n'est pas la Libye à plus d'un titre et cela confère à Assad un permis de barbarie qu'il utilise sans retenue. Voilà ce qu'il faut expliquer calmement et posément aux mères des 23 morts comptabilisés dans la journée d'hier: Kadhafi n'avait plus d'alliés dans le monde arabe, son armée est médiocre, son pétrole est secondaire et sa disparition ne change rien. Pour le reste, c'est un bon ennemi, du genre qu'on aime haïr.



Par contre, faut-il expliquer encore à ces mères éplorées, Assad joue un rôle stabilisateur dans la région. Il garantit la sécurité des frontières irakiennes, turques et... israéliennes. Si votre président se sentait coincé et sérieusement menacé, il pourrait se rapprocher encore plus de son allié iranien et avec lui soutenir plus intensément l'idéologie chiite en Irak et surtout en Arabie saoudite. L'Irak et, encore plus, l'Arabie saoudite en ébullition ou en révolte, cela signifie un baril de pétrole qui atteint les 200 \$. Fragilisé, il pourrait utiliser le Hezbollah pour déstabiliser le Liban et provoquer Israël. Et puis, la Turquie, dont nous avons besoin dans l'OTAN, souhaite une évolution lente, progressive et modérée vers la libéralisation de son allié syrien.

C'est là le sentiment général et l'analyse rigoureuse que partagent l'Occident, la Russie et la Chine. Un franc-tireur comme Sarkozy a pu faire incliner la balance en faveur des insurgés en Libye, mais nul preux chevalier ne se profile à l'horizon cette fois. La Syrie, c'est du sérieux.

C'est la cruelle et tragique réalité de la «realpolitik». De là à dire «*Courageux Syriens, vous allez continuer à mourir, pour rien ou presque rien*», il y a un pas qu'on a déjà franchi. Bien sûr, on prendra quelques sanctions; bien sûr, on les appuiera dans tous les discours. Mais on leur dit franchement: «*Ne comptez que sur vos propres moyens, nous ne pouvons presque rien pour vous. Sachez cependant que nous viendrons à votre aide si jamais vous gagnez.*»



REUTERS

En décembre, les Tunisiens ont entamé un processus de démocratisation qui s'avérera long.

TUNISIE

« Il se pourrait que l'on doive retarder les élections »

Yadh ben Achour, juriste, président de la Commission des réformes politiques, évoque les difficultés de la période de transition démocratique

Alors que la Tunisie est entrée, depuis début mai, dans une phase d'instabilité et de doute, Yadh ben Achour, juriste respecté de 65 ans et président de la Commission des réformes politiques chargée d'écrire une loi électorale, fait le point sur la transition démocratique. Le 24 juillet, les premières élections libres de l'histoire du pays doivent désigner une Assemblée constituante. Yadh ben Achour vient par ailleurs de publier *La Deuxième Fatih* (PUF), un ouvrage sur le message universel de l'islam et la pensée des droits de la personne.

Le couvre-feu est de retour à Tunis, tout comme les manifestations, la répression et les rumeurs alarmistes. Que se passe-t-il?

La situation est alarmante, c'est vrai, et c'est toujours le cas des périodes transitoires. Quand un système dictatorial tombe, les gens veulent une démocratie réelle, des élections, de la dignité, de la liberté. Mais ça ne se fait pas du jour au lendemain, de manière linéaire et sans soubresaut. C'est ce qu'est en train de traverser la Tunisie actuellement. Nous avons une situation de contradiction et de blocage à tous les niveaux. Sur les plans économique et social, les investissements sont à l'arrêt, les grèves touchent tous les secteurs...

Sur le plan politique, il règne un état de défiance généralisée. Chacun se méfie de tous. C'est une agitation perpétuelle qui ne cesse de tourner. Il a suffi qu'un ancien ministre [Farhat Rajhi, ministre de l'Intérieur de fin janvier à fin mars, avant d'être limogé] fasse des déclarations jetant le doute sur l'armée pour provoquer une crispation générale et une remise en cause fondamentale du gouvernement et de l'armée, qui est pourtant au-dessus de tout soupçon depuis janvier. Cela a entraîné des manifestations qui ont parfois très mal tourné et qui ont été réprimées. Tout cela est le propre des transitions.

Pendant 23 ans, sous Ben Ali, les partis, les ONG, les intellectuels, les artistes ont été féroceusement réprimés. Le jour où les portes se sont ouvertes, on a eu un déferlement. Nous sommes passés de l'absence totale de liberté à un excès de liberté, voire à l'anarchie. Il règne une atmosphère de revanche, de férocité parfois. Le débat démocratique a besoin d'institutions, de calme, d'habitudes. Cela prend du temps.

La révolution tunisienne est-elle menacée?

Toute révolution est menacée. Ce n'est pas parce qu'un système est tombé qu'il ne se défend pas. Ce système poursuit ses menées pendant des mois, des années. Après la Révolution française, vous avez bien eu la Restauration. On n'en est pas là en Tunisie, mais les forces du système

ancien existent dans l'administration, la police, etc. Le RCD [Rassemblement constitutionnel démocratique, au pouvoir sous Ben Ali] est toujours là. Mais là où je trouve que l'on confine au fantasme, c'est quand on accuse l'armée de préparer un coup d'Etat au cas où Ennahda [le principal parti islamiste] arriverait au pouvoir. Les déclarations fracassantes de Farhat Rajhi, qui n'a avancé aucune preuve concrète, ont eu un effet dévastateur dans l'opinion.

On évoque de plus en plus un report des élections du 24 juillet. Cela ne risque-t-il pas de renforcer la méfiance de l'opinion?

La loi électorale a été adoptée, l'instance électorale indépendante a été mise sur pied. Il reste à mettre les élections en œuvre sur les plans technique, logistique, financier et administratif. Et c'est là que nous pouvons avoir des surprises si nous voulons organiser des élections crédibles. Il faut s'en tenir au calendrier, c'est fondamental. Ceux qui ont provoqué des retards sont irresponsables. On va faire le maximum pour y arriver, mais c'est un peu court. Il se pourrait que l'on doive peut-être retarder. C'est l'instance électorale indépendante qui le dira. Ma tâche consistait à gérer le problème politique et juridique, j'ai apporté ma contribution.

Dans la loi électorale, vous avez fait adopter le principe d'une parité hommes-femmes sur les listes de candidats. Cela a-t-il été facile?

Pas du tout. Il y a eu des oppositions. Certains disent qu'ils n'ont pas les moyens d'appliquer cette disposition. A Médénine, j'ai constaté que la grande majorité des habitants ne veulent pas de la parité obligatoire et ce sont des femmes qui me l'ont dit. Il y avait des réticences même au sein de l'instance que je préside. Mais c'est quand même passé.

Autre article controversé, celui déclarant inéligibles les anciens cadres du RCD...

L'article 15 de la loi électorale, qui rendait inéligibles les anciens responsables des instances du RCD au cours des 23 dernières années, a soulevé un tollé chez les anciens RCDistes, mais aussi auprès du gouvernement, qui a voulu ramener ce délai à 10 ans. On a fini par trouver une solution consensuelle, qui consiste à ne pas indiquer de durée. Un décret présidentiel déterminera les niveaux de responsables sur proposition de l'instance que je préside. C'est le type de faux problème qui nous a fait perdre un mois dans une pé-

riode où le temps est compté en heures. Sur l'ensemble des exclus, disons qu'ils sont 15 000, combien vont se présenter aux élections? Quelques dizaines. Et s'ils ont l'audace de se présenter, ça se saura tout de suite.

Quel est le calendrier après l'élection de la Constituante?

Une Assemblée constituante est un organisme souverain élu par le peuple pour écrire la Constitution. On ne peut pas lui imposer de délai ni limiter sa compétence. Ça peut prendre six mois, un an, plus. Une fois la Constitution adoptée, nous aurons la II^e République tunisienne. Et alors, on partira de zéro.

« La démocratie est le fondement même de l'homme »

Le parti islamiste Ennahda est donné dans les sondages comme le grand vainqueur des élections. Lui faites-vous confiance?

Aujourd'hui en Tunisie, Ennahda est un parti du centre dans le champ de l'islam politique. Il a fait des promesses et garanti qu'il respecterait la démocratie, l'alternance, l'état de droit, le pluralisme. Ce qui inquiète les gens, c'est un possible double langage. Par conséquent, nous attendons de voir. Il ne suffit pas de donner des garanties en amont, les gens attendent des actes en aval.

Qu'est-ce que cette révolution a changé?

La qualité même du peuple tunisien a changé, et c'est pour cela qu'on peut parler de révolution. En Tunisie, rien ne reviendra comme avant janvier. Il y a un avant et un après. Le peuple ne supportera plus jamais la répression, l'étouffement de la parole et de la liberté d'expression. Si jamais cette révolution échoue, les fruits sont semés.

Quel enseignement tirez-vous de ce mouvement pour la liberté dans le monde arabe?

Ce que ces révolutions viennent démontrer, c'est que la démocratie, comme je le montre dans mon livre, est le fondement même de l'homme. Elle n'est ni occidentale, ni orientale, ni africaine, ni chinoise, ni arabe, ni musulmane, ni chrétienne, ni juive. L'homme est né démocrate; s'il en est autrement, c'est que d'autres forces, comme le conformisme, l'aliénation, ont pesé sur lui. Beaucoup disaient avant le 14 janvier que la démocratie, c'était bon pour l'Occident, pas pour les Tunisiens. On nous disait: d'abord le pain, on verra pour la liberté. On n'a eu ni le pain ni la liberté.

Propos recueillis par Christophe Ayad
Libération

« Les opinions restent en majorité négatives »

Richard Wike a coordonné une enquête sur l'image des États-Unis dans le monde musulman

LORRAINE MILLOT

Washington — Malgré ses annonces de «nouveau départ», le désengagement d'Irak et ses promesses de régler le conflit israélo-palestinien, la présidence Obama n'a guère amélioré l'image des États-Unis dans le monde musulman, comme le montre une nouvelle enquête du Pew Research Center. En Jordanie, en Turquie, au Pakistan, en Égypte ou dans les territoires palestiniens, où l'image des États-Unis était déjà très négative en 2009 (l'Égypte était le pays le plus américainophile avec 27 % d'opinions favorables), sa réputation s'est encore dégradée. Dans le pays où Barack Obama avait tenu son fameux «discours du Caire», seulement 20 % des Égyptiens disent aujourd'hui avoir une image favorable des États-Unis. En Turquie, 10 % seulement des sondés voient les États-Unis d'un œil favorable; au Pakistan, ils sont 11 %. Seuls l'Indonésie et le Liban continuent à se distinguer (54 % des Indonésiens et 49 % des Libanais ont une image favorable des États-Unis), mais la cote des États-Unis y est aussi en déclin. Explications de Richard Wike, qui a coordonné cette étude.

Le «nouveau départ» promis par Barack Obama au monde musulman est-il un échec?

Dans l'ensemble du monde, notamment en Europe ou en Asie, les sentiments à l'égard des États-Unis se sont nettement améliorés. Mais ce n'est pas le cas dans un certain nombre de pays clés à majorité musulmane. En Égypte, en Jordanie, dans les territoires palestiniens, au Pakistan ou en Turquie, les opinions à l'égard des États-Unis restent en majorité négatives. Il n'y a pas eu beaucoup de changement dans ces attitudes depuis que Barack Obama est à la Maison-Blanche. Et dans plusieurs pays, les attitudes sont même encore plus négatives en 2011 qu'en 2010.

Qu'en est-il en Israël?

Les Israéliens sont très partagés en ce qui concerne Obama. Dans notre dernière enquête, 49 % d'entre eux expriment une certaine confiance envers le président américain et 51 % sont défiant. En 2009, le nombre de ceux qui faisaient confiance à Obama en Israël était de 56 %. Le changement n'est pas énorme, mais il est négatif.

Pourquoi cette défiance, malgré toute la

bonne volonté d'Obama?

Dans nombre de ces pays à prédominance musulmane, beaucoup des inquiétudes qui prévalaient sous la présidence Bush sont toujours là: sur la façon dont les États-Unis mènent le combat antiterroriste, sur l'unilatéralisme ou encore sur le pouvoir militaire américain... On n'apprécie toujours pas la façon dont les États-Unis traitent le conflit israélo-palestinien. Et l'attitude américaine face au «printemps arabe» n'a pas satisfait non plus.

L'annonce d'aides économiques peut-elle changer la donne?

On ne peut pas le prédire. Beaucoup de facteurs différents influencent les opinions publiques dans le monde. Mais c'est un fait que les préoccupations économiques sont très importantes dans la région. Quand on demande s'il est plus important d'avoir une bonne démocratie ou une économie forte, beaucoup choisissent une économie forte [seuls les Turcs, avec une courte avance de 48 % contre 46 %, disent préférer une bonne démocratie à une économie forte].

Libération

PERSPECTIVES

La méthode Labeaume

Le maire de Québec soulève-t-il des questions légitimes sur les règles en vigueur ou cherche-t-il tout simplement à se soustraire à ses obligations ?

ISABELLE PORTER

Québec — Depuis son arrivée en politique, le maire de Québec entretient des rapports souvent difficiles avec les institutions et les cadres établis. L'entente entre la Ville de Québec et Quebecor est d'ailleurs loin d'être le premier dossier où il s'est fait reprocher de contourner les règles.

Le ministère des Affaires municipales a exposé au grand jour cette semaine ses désaccords avec les façons de faire de la Ville de Québec. Mais après avoir dénoncé l'absence d'appels d'offres dans les négociations sur l'entente de gestion de l'amphithéâtre, le ministère a finalement mis de l'eau dans son vin et avancé que l'approche défendue par le maire de Québec «pourrait être valable».

Les deux n'en sont pas à leurs premières divergences. Ainsi, lors de l'embauche de Clotaire Rapaille l'an dernier, la Ville s'était fait taper sur les doigts par le ministère parce que le contrat donné à l'expert en marketing l'avait été de gré à gré. Le maire ne voulait pas n'importe quel expert, il voulait M. Rapaille, le «king» dans le domaine. Normalement, le contrat aurait dû faire l'objet d'un appel d'offres parce qu'il dépassait le seuil de 100 000 \$. Or la Ville a choisi de séparer la facture avec trois organismes (le Bureau de la Capitale-Nationale, l'Office du tourisme et l'organisme de développement économique Pôle Québec Chaudière-Appalaches), ce qui limitait sa part à 75 000 \$.

Saisi de l'affaire par deux plaintes de citoyens, le ministère avait statué que la Ville était dans son droit, mais avait suggéré qu'elle procède autrement à l'avenir. «Compte tenu de la notoriété de l'affaire Rapaille et de l'impression qu'elle a pu laisser dans la population que la Ville avait elle-même donné un contrat sans demande de soumissions, le ministère invite la Ville à faire preuve de la plus grande transparence dans la poursuite éventuelle du projet de rajeunir l'image de la Vieille Capitale», écrivait le secrétaire général, Jean Dionne. Dans une telle situation, la Ville devrait envisager de procéder par appel d'offres pour tout engagement de consultant appelé à travailler dans ce dossier, même si celui-ci est géré par Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

Le politicien Labeaume est passé maître dans l'art de déroger aux règles non écrites qui régissent le monde politique

L'administration Labeaume a aussi eu maille à partir avec le Directeur général des élections en 2009, qui n'avait pas apprécié que le candidat Labeaume tienne une conférence de presse en pleine campagne électorale sur son plan de match en tant que maire pour la construction du nouvel amphithéâtre. En réponse à deux plaintes, il avait forcé le parti Équipe Labeaume à inclure les coûts de l'événement dans ses dépenses électorales.

D'emblée, en mars, lorsque le commissaire au lobbyisme a commencé à poser des questions sur le processus de négociations ayant mené à la conclusion de l'entente avec Quebecor, le maire ne s'est pas gêné pour critiquer la Loi sur le lobbyisme. «On est tous d'accord avec l'objectif de la loi, mais là, je suis en train de la découvrir, disait-il. Y a un gars qui m'a donné sa carte quand j'ai fait mon marché dimanche. [...] Qu'est-ce que je fais? Est-ce qu'il me dénonce? Je vais lui demander s'il est inscrit [au Registre des lobbyistes]?»

Toujours dans le dossier de l'amphithéâtre, il n'était pas question non plus pour lui de se plier à une consultation publique en bonne et due forme sur sa décision de faire passer l'investissement de la Ville de 50 à 187 millions de dollars. «On peut bien attendre deux, trois mois, puis aller voter, mais pendant ce temps-là, Pierre Karl Péladeau ne pourrait pas discuter avec la Ligue nationale parce que le commissaire va dire: "On n'est pas sûrs d'avoir un amphithéâtre"», se défendait-il alors. Le maire a donc préféré rencontrer les citoyens dans le cadre d'assemblées publiques au cours desquelles il présentait son projet puis répondait aux questions.

Sur la place publique

Au-delà des lois en tant que telles, le politicien Labeaume est passé maître dans l'art de déroger aux règles non écrites qui régissent le monde politique. Ainsi, plutôt que de régler les conflits et de négocier derrière les portes closes, il ne s'est jamais gêné pour laver son linge sale sur la place publique, une médecine à laquelle le gouvernement Harper a goûté particulièrement souvent ces dernières années. Autre exemple: plutôt que d'attendre patiemment que la Fondation du Forum universel des cultures fasse son choix entre les deux villes finalistes — Québec et Amman en Jordanie — pour la tenue de son événement en 2016, le maire a surpris tout le monde en octobre en offrant à son adversaire de déposer une candidature conjointe.

Dans un autre dossier très médiatisé — celui du maintien à Québec de l'événement Red Bull Crashed Ice à Québec —, il n'a pas non plus hésité au printemps 2009 à faire campagne avec certaines radios privées pour encourager les gens à acheter



Le ministère des Affaires municipales a fait part cette semaine de ses réserves sur les façons de faire de la Ville de Québec.

des canettes de boisson énergisante et est même allé jusqu'à brandir l'une de ces canettes en plein conseil municipal.

Dans son parcours politique, le maire a en outre rejeté le modèle traditionnel du parti politique en créant une formation nouveau genre, Équipe Labeaume. Son but? «Modifier la culture des partis politiques traditionnels.»

Régis Labeaume soulève-t-il des questions légitimes sur les règles en vigueur ou cherche-t-il tout simplement à se soustraire à ses obligations? Voilà une des questions auxquelles devront réfléchir les élus lors du débat en commission parlementaire sur son projet de loi privé. Quant au principal intéressé, il a déjà commencé à peaufiner ses arguments. Cette semaine, il n'a pas seulement défendu

son entente avec Quebecor, mais aussi son approche en général. «Aucune démarche bureaucratique ne pouvait permettre de réussir. Seule une démarche entrepreneuriale rendait la réussite possible», déclarait-il lundi à propos de sa décision de confier les négociations avec Quebecor et ses adversaires au président de l'Industrielle Alliance, Yvon Charest, et ce, dans la confidentialité la plus totale. «Le problème, c'est qu'on est devant quelque chose qui n'avait jamais été fait. Il y a un investissement de 400 millions, il y a un amphithéâtre, il y a un maire, il y a le président de l'Industrielle Alliance qui négocie. Tout ça s'est fait légalement, mais c'est une démarche qui n'existe pas ailleurs.»

Le Devoir

Le maître chanteur



MICHEL DAVID

Le PQ a coiffé le bonnet d'âne pour avoir accepté de parrainer le projet de loi spécial du maire Labeaume visant à mettre son entente avec Quebecor à l'abri de toute poursuite judiciaire, mais c'est toute l'Assemblée nationale qui est maintenant victime d'un chantage éhonté.

S'il elle n'accepte pas d'adopter son projet d'ici l'ajournement des travaux parlementaires, le 10 juin prochain, il n'y aura pas d'amphithéâtre, a menacé le maire. «Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut croire que ça va continuer? Ça n'a pas de sens. Pour moi, là, on oublie ça, pis c'est toute. Depuis que les minorités ont décidé qu'elles l'emportaient sur les majorités, c'est de même», a-t-il déclaré dans une entrevue au Soleil.

L'entente de principe intervenue avec Quebecor n'est pas définitive, a-t-il expliqué. Elle doit être ratifiée dans un délai de 180 jours après la date de sa signature, soit d'ici le 7 septembre prochain. S'il y a un risque de poursuites judiciaires, les premières dépenses ne pourront pas être effectuées cet automne et le nouvel amphithéâtre ne pourra pas être livré en septembre 2015, comme il est prévu à l'entente. Donc, Pierre Karl Péladeau ne voudra pas ratifier l'entente. Adieu veau, vache, cochon, Nordiques...

C'est ce que M. Labeaume et PKP vont répéter en long et en large en commission parlementaire, maintenant que les députés récalcitrants ont accepté que le projet de loi du maire soit débattu. Winnipeg va bientôt retrouver son club de hockey et l'Assemblée nationale empêcherait la capitale de retrouver le sien?

Au départ, il s'agissait de savoir si l'Assemblée allait défendre le droit légitime des citoyens de s'adresser aux tribunaux ou laisser les cow-boys faire la loi. On va maintenant voir si elle accepte que les cow-boys la fassent chanter.

Dieu sait qu'il n'est pas interdit à un gouvernement, municipal ou autre, de prendre les contribuables pour des imbéciles, pourvu qu'ils soient plumés de façon légale. D'entrée de jeu, le gouvernement Charest et le PQ ont accepté qu'un amphithéâtre soit entièrement financé par les fonds publics pour le plus grand profit d'un entrepreneur. Du moment que c'est légal, ils n'y voient apparemment aucune objection.

Selon les avis juridiques sollicités par le ministère des Affaires municipales, l'entente entre la Ville de Québec et Quebecor «pourrait être valable». L'emploi du conditionnel suppose qu'il existe à tout le moins un doute. C'est déjà une bonne raison de s'adresser aux tribunaux.

Même s'il n'y a pas eu de soumissions publiques, il se peut que la démarche de la Ville «s'apparente à une mise en concurrence» qui respecte l'esprit de la loi, comme le fait valoir le ministère, mais le projet de requête en nullité présenté par l'ancien directeur général de la Ville, Denis de Belleval, soulève bien d'autres questions sur la légalité de l'entente.

Par exemple, respecte-t-elle les articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes, qui interdisent la construction d'un bien principalement aux fins de le louer? Ou encore, l'article 1 de la Loi sur l'interdiction des subventions municipales, qui interdit à toute municipalité de venir en aide à un établissement commercial, notamment en lui donnant la jouissance d'un immeuble et en lui accordant une exemption de taxes?

Quand le premier ministre Charest et le maire Labeaume se sont entendus sur le financement conjoint du nouvel amphithéâtre, en février dernier, PKP avait déjà fait connaître son intention d'obtenir la gestion de l'immeuble. Dès la signature de l'entente avec Quebecor, quelques semaines plus tard, le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, avait reconnu qu'elle soulevait des questions. «S'il y a des éléments qui ne respectent pas la loi, il n'est pas trop tard pour les changer», avait déclaré une porte-parole du ministère. Pourquoi avoir laissé traîner les choses jusqu'à ce que l'Assemblée nationale soit placée devant un fait accompli?

M. Labeaume déplore que les minorités l'emportent sur les majorités. Tout dépend du point de vue. L'automne dernier, un sondage de Léger Marketing indiquait que 75 % des personnes interrogées dans la région de Québec étaient favorables à ce que l'amphithéâtre soit financé entièrement par les fonds publics. Dans l'ensemble du Québec, 60 % s'y opposaient. Et c'était avant la signature d'une entente remarquablement favorable à Quebecor.

Il suffirait encore qu'un seul député refuse son consentement pour bloquer l'adoption du projet de loi du maire d'ici le 10 juin, mais il a gagné une manche importante. À moins d'un autre revirement, le PQ et les libéraux vont l'appuyer. La pression va devenir presque intenable pour les quatre députés de l'ADQ, pour qui la région de Québec est absolument vitale, et sur les deux dissidents adéistes, Eric Caire et Marc Picard, dont les sièges sont également situés dans la région.

Reste Amir Khadir. Sur le fond, il semble toujours aussi opposé au projet. «Le débat va nous permettre de montrer en quoi ce contrat-là n'est pas juste pour le Québec», a-t-il déclaré. Il va également montrer de quoi est fait le député de Mercier.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

MAJORITÉ

SUIITE DE LA PAGE B 1

chef de l'opposition officielle. «Je me suis dit: "Dans tes rêves, Jack!" Pourquoi le premier ministre prendrait-il en considération les demandes de l'opposition? Avant, lorsqu'il avait 143 sièges, il avait besoin de 12 votes. Ce n'est plus le cas. Je ne comprends pas ce que dit M. Layton. Ou bien Jack Layton ne comprend pas la situation dans laquelle il se trouve vraiment, ou alors il essaye juste d'avoir l'air brave et optimiste.»

Il arrive rarement qu'un gouvernement majoritaire écoute l'opposition, même si les arguments

de celle-ci s'appuient sur les préoccupations de la communauté des experts. Ainsi, en novembre 2001, la ministre libérale de la Justice, Anne McLellan, avait accepté en extremis de modifier son projet de loi de lutte contre le terrorisme en soumettant les clauses les plus contentieuses à une clause crépusculaire de cinq ans. Les réminiscences du Bloc québécois, du Barreau canadien, du Commissaire à l'information et du Commissaire à la protection de la vie privée l'avaient-elles convaincue? Pas vraiment. Elle avait plutôt dû faire marche arrière quand le Sénat, pourtant à majorité libérale, menaçait à son tour de blo-

quer le projet de loi.

Cette même ministre McLellan, une fois à la Santé en 2003, avait préféré retarder son projet de loi sur la reproduction assistée puis prendre le risque qu'il soit défait à cause d'un fort contingent pro-vie libéral plutôt que d'y apporter des amendements. Finalement, une promesse écrite que le conseil d'administration de Procréation assistée Canada serait composé d'au moins 50 % de femmes avait rallié le NPD, une promesse respectée au départ, mais pas maintenue.

ÉDITORIAL

Paix au Proche-Orient

L'ambition d'Obama

On savait les relations entre Barack Obama et Benjamin Nétanyahou froides. Elles s'annoncent glaciales. En effet, 24 heures après que le président américain eut proposé que tout accord entre Israéliens et Palestiniens doit s'articuler sur la base des frontières de 1967, le premier ministre israélien a exprimé sa ferme opposition. Autrement dit, l'immobilisme va se perpétuer au cours des prochains mois.

Lors de son allocution sur sa politique proche-orientale, le chef de l'exécutif américain s'est démarqué de tous ses prédécesseurs en avançant que la première discussion à un éventuel accord de paix entre les deux parties devrait être consacrée exclusivement à la sécurité et aux échanges territoriaux que suppose l'édification d'un État palestinien dans les frontières de 1967. Après quoi, si entente il y a sur ces sujets, les représentants des deux camps pourront amorcer des négociations sur le statut de Jérusalem et du retour des réfugiés, en réalité les descendants de ces derniers, en Israël.

Ce faisant, le président Obama s'est distingué de George Bush, Bill Clinton et consorts en abandonnant, plus précisément, l'idée d'une présence militaire israélienne en trois lieux enclavés à l'intérieur des lignes de 1967, et pour un temps indéterminé, et en n'écartant pas le dossier des réfugiés. On sait que le retour de ces derniers relève de la fiction à cause notamment de leur poids démographique, mais en prenant à revers la position de Bush et compagnie, Obama alloue de fait aux Palestiniens une monnaie d'échange. Bref, il vient de rompre avec 40 ans de politique américaine sur ce front.

Il vient de rompre parce qu'à la différence de ses prédécesseurs, des potentats arabes ont été renversés, des autocrates ont été fragilisés. On pense notamment à Kadhafi. Il vient de rompre parce qu'il ne veut surtout pas contrecarrer la démocratie en marche en Tunisie et surtout en Égypte. À ce propos, son soutien aux aspirations pour la liberté d'expression, la pluralité politique et autres a été aussi ferme qu'attendu. Ce que craint à cet égard Nétanyahou, soit une possible déstabilisation de l'Égypte, par exemple, lui ne le craint pas.

Pour sa part, le premier ministre d'Israël a fait ce qu'il a l'habitude de faire lorsqu'Obama, le vice-président Joe Biden ou autre annoncent une réorientation politique. Quoi donc? Permis a été accordé à un autre projet de colonisation. Nétanyahou voudrait mettre en relief sa mauvaise volonté qu'il n'agirait pas autrement. Toujours est-il qu'après une rencontre, hier, avec son homologue américain, Nétanyahou a clairement indiqué qu'il n'était pas question, pour l'instant du moins, d'entamer un dialogue sur la base des frontières de 1967.

Qu'il n'est pas question non plus de discuter avec des représentants palestiniens tant et aussi longtemps que le Hamas n'aura pas reconnu le droit à l'existence d'Israël. Quand on sait que le slogan du Hamas est «Israël à la mer», le moins que l'on puisse dire est que la requête de Nétanyahou est fondée.

Cela étant, la pression sur ce dernier pour qu'il pose un geste de bonne volonté sera d'autant plus forte au cours des prochains mois que l'Union européenne a salué le plan Obama. Nous aussi. Et deux fois plutôt qu'une.

Homophobie

Un modèle à suivre

Chapeau bas au gouvernement du Québec pour le rôle de chef de file qu'il s'octroie dans la lutte contre l'homophobie. Pour que l'égalité juridique dont bénéficie en théorie les minorités sexuelles donne lieu à une égalité sociale, l'État doit prêcher par l'exemple. Le Québec joue ici les précurseurs, ce dont on doit tirer une certaine vanité.

Elle n'est pas si lointaine cette époque où les rapports sexuels entre deux personnes de même sexe étaient encore criminels. En 1969 seulement, le Canada a brisé cette chaîne légale. Depuis, l'orientation sexuelle comme motif de discrimination a été ajoutée aux chartes. Et au terme d'une rude bataille politique, la loi autorise désormais les mariages gays. Voilà un cadre légal qui témoigne, comme on pourrait l'imaginer, d'une ouverture sociale exemplaire.

Hélas, les échos venus du terrain contredisent entièrement cette impression. L'homophobie fait rage à l'école et dans les milieux de travail. Ses victimes sont démolies par la discrimination; les dommages sont imposants. Le taux de suicide chez les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres (LGBT) est inquiétant. Le mur de préjugés qui se dresse devant eux est si solide que les souffre-douleur choisissent de se taire, préférant subir en silence plutôt que mener une bataille perdue d'avance.

À quoi bon se plaindre d'être la cible des moqueries cruelles dans la cour d'école si le professeur reste de marbre lorsqu'un élève reçoit en plein cœur toute la méchanceté d'un «Maudit fif!» lancé par un autre? Pourquoi dénoncer un collègue qui multiplie les blagues de «tapette» lorsque le patron participe lui-même aux sarcasmes destructeurs?

Ces dernières années, on a multiplié les campagnes de sensibilisation pour dénoncer les effets néfastes de l'homophobie, qui n'aurait rien d'un phénomène isolé. Mais ces initiatives étaient ponctuelles. Québec propose maintenant de passer à l'action, de manière permanente et globale.

Il suggère entre autres de documenter le problème, en invitant les milieux de la recherche à mieux chiffrer l'étendue de l'homophobie. C'est toutefois en brisant le cycle de l'indifférence — dans la population — et du silence — chez les victimes de cette violence — que le portrait réel sera visible. Pour y parvenir, les secteurs de l'éducation et les milieux de travail sont particulièrement interpellés, mais aussi les organismes sociaux et toutes les ressources destinées aux communautés culturelles. L'école, où les jeunes encaissent ces violences multiples — verbale, psychologique et physique —, est un terrain de choix. La sensibilisation qu'on y fera assurera peut-être aux générations futures l'ouverture d'esprit que les précédentes n'ont malheureusement pas faite leur.

Derrière cette homophobie qu'on peine encore à nommer et à reconnaître, c'est en effet l'incapacité d'une société à accepter la différence qui se profile. Comme on s'y bute de diverses manières, à cette sournoise fermeture! Il est tout à l'honneur du gouvernement Charest de s'y attaquer enfin.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

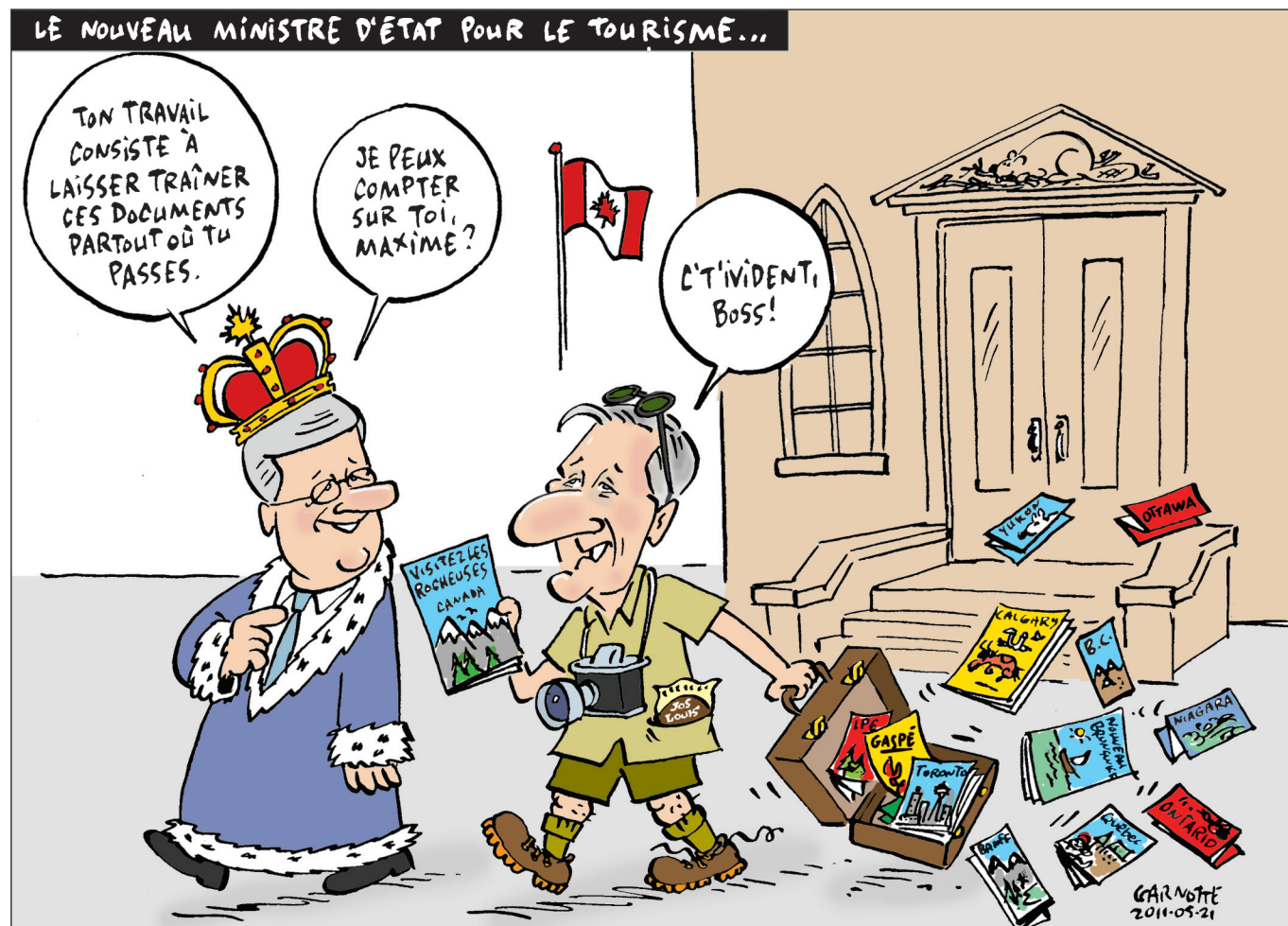
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Un gouvernement fauché!

Ai-je bien compris? Notre gouvernement, qui est sans le sou, s'apprête à emprunter 200 millions de dollars pour la construction d'un hypothétique lieu de travail pour des salariés apatrides, scandaleusement surpayés, qui auront tôt fait, pour la plupart, de déposer à l'étranger la cagnotte accumulée à Québec. Et on voudrait maintenant, par un procédé aussi loufoque qu'indécent, couper court à toute contestation légitime. Tout cela est insensé.

Clément Richard

Ex-député de Montmorency
Le 19 mai 2011

Le dernier des Mohicans fume le calumet de la paix

Volte-face sur le projet de loi privé sur l'entente concernant l'amphithéâtre de Québec. Amir Khadir, le dernier des Mohicans, est prêt à permettre le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, alléguant qu'il explique ce changement de position par le fait qu'il souhaite que le fond de la question soit discuté en commission parlementaire.

Au ministère des Affaires municipales, le ministre, Laurent Lessard, même s'il a

laissé entendre auparavant que l'entente conclue entre la Ville de Québec et Québecor n'a pas respecté la Loi sur les cités et villes en vertu du processus d'appel d'offres, apporte maintenant comme argument nouveau que l'approche de la Ville semble s'apparenter à une mise en concurrence, ajoutant qu'une telle approche pourrait quand même être valable puisqu'elle respecte l'esprit de la loi. Quant à Denis de Belleval, l'instigateur de toute cette saga autour du contrat entre la Ville de Québec et Québecor, il risque d'être le chat qui a avalé le canari, voire d'avalier la poussière.

Henri Marineau

Québec, le 19 mai 2011

On a éventé la mère

Remarque qu'on se doutait bien que le Parti conservateur faisait dans l'hypocrisie. Mais de là à nommer trois nouveaux sénateurs la journée où le nouveau cabinet ministériel est dévoilé, il y a des limites à manquer de respect au peuple. Stephen Harper a déjà affirmé qu'il voulait réformer le Sénat, car il désapprouvait son aspect partisan et non démocratique.

Nous voyons donc le vrai visage de Stephen Harper, un individu qui est en place pour se servir, pour servir ses amis et leur donner des postes prestigieux pour

services rendus. Est-ce sa méthode pour rendre le Sénat plus démocratique? Petit mot sur Josée Verner, nouvelle sénatrice: elle a affirmé, par amertume, qu'elle ne défendrait pas la région de Québec. J'appelle ça être boudeuse et infantine. Cette personne sera sénatrice pour les 24 prochaines années, où elle gagnera au moins 3,6 millions de dollars en salaire, payé par nous...

David Doyon

Québec, le 19 mai 2011

Josée et Larry au Sénat

Stephen Harper possède au moins une qualité: la reconnaissance. Il n'oublie pas les ti-zamis qui lui ont rendu service par le passé. Il faut croire qu'une nomination au Sénat, véritable chambre de recyclage, est une excellente façon de panser les blessures électorales. Josée Verner a mordu la poussière le 2 mai pendant que Larry Smith échappait le ballon la même date; le jeu de la démocratie est dur parfois. Harper, faut-il croire, n'aime pas laisser ses anciens candidats affectés par les effets secondaires d'une virulente et pernicieuse défaite. Qui sait, Stephen Harper les prépare peut-être pour une future carrière de gouverneur général?

Michel Beaumont

Québec, le 19 mai 2011

REVUE DE PRESSE

Nouvelle donne

Manon Cornellier

La nomination au Sénat de trois candidats conservateurs défait lors de l'élection du 2 mai a fait jaser d'un bout à l'autre du pays. «Grottesquement cynique», «épouvantable gifle», fulmine le *Vancouver Province*, qui cherche en quoi cette façon d'agir diffère de celle des libéraux. Les actions de Harper, une fois premier ministre, «révèlent qu'il est un hypocrite», poursuit le quotidien, qui juge Harper bien lâche d'avoir évité de répondre de ses actes devant les journalistes.

Le *London Free Press* renchérit en disant que, si les Canadiens avaient voulu un «gouvernement arrogant et cynique pour nommer des candidats défaits au Sénat, ils auraient voté pour les libéraux». En écho aux accusations d'infraction aux lois électorales en 2006 et au stratagème du «in and out», le quotidien parle d'une «nouvelle combine du "out and in", où vous entrez au Sénat après avoir été rejeté par les électeurs. Ce n'est pas illégal, mais ce genre de patronage éhonté est erroné, hypocrite et loin de ce que les partisans conservateurs ont appuyé en donnant à Harper une majorité.»

Le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, parle d'un manque de respect envers les gens de l'Ouest, qui ont longtemps appuyé Harper à cause de son projet de réforme du Sénat. «M. Harper apparaît dans tout cela comme une personne cynique et peut-être même hypocrite, surtout qu'il a évité de s'expliquer lui-même.»

Grogne régionale

Le Québec se retrouve avec seulement quatre ministres, mais c'est quand même 80 % de sa députation conservatrice. Cela n'est pas passé inaperçu en Saskatchewan, où le *Regina Leader-Post* suggère à quiconque espère être ministre d'aller se faire

élire au Québec. Malgré ses 13 députés conservateurs, la Saskatchewan a conservé les deux mêmes ministres aux mêmes postes qu'avant. Pas de promotion, pas de représentation pour le sud de la province. «Les Québécois ont un flair stratégique. Ils votent pour des partis variés, ce qui incite ces derniers à travailler fort pour obtenir leur appui avec des choses comme des postes influents au cabinet», écrit le *Post*. Le quotidien croit que ces choix renforcent le sentiment que les conservateurs tiennent les électeurs de la province pour acquis.

En Colombie-Britannique, Craig McInnes, du *Vancouver Sun*, note que le poids de la province s'est allégé. Avec le départ à la retraite de deux poids lourds, la défaite d'un autre ministre, la province qui comptait cinq ministres avant le scrutin n'en a plus aujourd'hui que quatre. McInnes ne s'en étonne pas, étant donné le manque de candidats de haut calibre et la nécessité de reconnaître la croissance du PC en Ontario. Il comprend les raisons stratégiques derrière le traitement réservé au Québec, mais y voit quand même un affront au principe du mérite.

Le pouvoir

Pourquoi se priver quand on est majoritaire et le gouvernement le plus puissant qu'on n'ait jamais vu, au dire de Lawrence Martin, d'ipolitics.ca. Selon lui, la force de la majorité conservatrice est plus qu'une affaire de nombre. Harper peut compter sur une infrastructure unique pour appuyer son pouvoir et son contrôle. Une combinaison d'avantages dont aucun premier ministre avant lui n'a pu bénéficier. Il fait face à une opposition divisée et à un Parti libéral décimé. Il a une machine politique puissante et capable de semer ses adversaires en matière de financement. La plupart des grands

médias canadiens-anglais lui sont favorables. La fonction publique lui est soumise et les chiens de garde sont sensibles à l'intimidation ou des partisans. Il détient la majorité aux Communes et au Sénat et la structure de son parti a pour effet d'étouffer la dissidence. Selon Martin, la concentration du pouvoir entre les mains du premier ministre vient de connaître son apogée avec l'élection du 2 mai. Et le caractère dominant de Harper ne fait qu'accroître le phénomène, lui qui n'hésite pas à défier l'autorité du Parlement. «Une fois tout cela pris en compte, le premier ministre est armé d'un pouvoir sans précédent. Une nouvelle ère conservatrice a commencé et Stephen Harper est en position de remodeler le Canada pour aussi longtemps qu'il le souhaite», conclut Martin.

Parlerait-on alors d'un nouveau parti naturel de gouvernement? L'auteur du livre *The Government Party*, le politologue Reg Whitaker, se demandait cette semaine dans le *Globe and Mail* si cette expression consacrée en politique canadienne n'a pas fait son temps. Pondeur pour décrire le Parti libéral de Mackenzie King et Louis Saint-Laurent, le concept semble avoir perdu son sens, dit-il, car les racines traditionnelles de la puissance libérale ne sont plus. Le Québec ne le suit plus. Il a négligé l'Ouest. L'État-providence a moins la cote. Si être pragmatique et prompt à s'adapter l'a bien servi au pouvoir, cela s'est traduit par un manque de définition une fois dans l'opposition. Et la nouvelle dynamique plus idéologique de la politique fédérale a miné les bases centristes du PLC. Dans ce contexte, demande Whitaker, le Parti libéral a-t-il encore un rôle à jouer? Il évite de dire cependant si son expression ne fait que décrire maintenant ce que le PC est devenu.

mcornellier@ledevoir.com

SCIENCES



PHOTOS ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le Dr Pavel Hamet, chef du Service de médecine génique au CHUM, est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génomique prédictive.

La médecine personnalisée, un rêve difficile à réaliser

Annoncée comme la prochaine révolution médicale, la médecine personnalisée peine à s'imposer dans la pratique médicale pour diverses raisons. Retour sur les obstacles d'ordre économique, éthique, juridique et professionnel qui freinent la mise en application de cette approche prometteuse fondée sur la génomique.

PAULINE GRAVEL

Les progrès de la génétique humaine permettent d'entrevoir des possibilités immenses, tant pour le diagnostic et le traitement des maladies que pour la prévention de celles-ci. Ces possibilités sont celles de la médecine personnalisée, qui commence tout juste à faire son apparition dans la pratique médicale.

La médecine personnalisée, souvent dénommée pharmacogénomique, permet de prescrire à une personne donnée la médication qui lui sera optimale en se fondant sur les informations recueillies sur son bagage génétique. «En général, un médicament, qu'il soit destiné à traiter l'hypertension, la dépression ou une autre pathologie, ne fonctionne que chez la moitié des patients. L'autre moitié le prend pour rien et risque de souffrir des effets secondaires de ce médicament. Grâce à la médecine personnalisée, on parviendrait à réduire de moitié les coûts associés à la consommation de médicaments et à diminuer les effets secondaires liés à ces médicaments, qui engendrent 7 % des hospitalisations au Canada», explique le Dr Pavel Hamet, chef du Service de médecine génique au CHUM.

La médecine personnalisée est déjà en application, en oncologie notamment. Un test génétique permet d'identifier les patientes dont le cancer du sein sera sensible à l'Herceptin, un médicament coûteux qui provoque d'importants effets secondaires, mais qui permet de réduire de 80 % le risque de métastases. L'Herceptin n'agit que chez 25 % des patientes atteintes d'un cancer du sein.

Un test génétique permet aussi de définir la dose appropriée de l'anticoagulant Coumadin (warfarine), qu'il faudra prescrire à un patient, sachant que certains d'entre eux pourraient mourir d'hémorragie si on leur administrait une dose moyenne parce qu'ils métabolisent très lentement le médicament, explique Catalina Lopez Correa, vice-présidente aux affaires scientifiques de Génome Québec. D'autres patients qui sont résistants au Coumadin pourraient quant à eux développer des thromboses. La pharmacogénomique consiste donc à analyser chez le patient deux gènes, l'un associé à l'enzyme qui métabolise le médicament et l'autre au récepteur ciblé par le médicament. On ajuste ensuite la dose de Coumadin en fonction du variant génétique porté par le patient.

Le test «oncoType DX», qui évalue l'expression de plusieurs gènes liés aux cancers du colon et du sein, permet de définir le pronostic de la maladie, ainsi que les thérapies à offrir au patient.

L'utilisation de la médecine personnalisée en prévention n'en est encore qu'à ses balbutiements. On connaît déjà des variants génétiques indiquant une vulnérabilité accrue à certaines maladies complexes, comme le diabète, la dégénérescence maculaire, le cancer, les maladies neurodégénératives, comme l'Alzheimer. «Si une personne de 25 ans découvre, grâce à un test

génétique, qu'elle est prédisposée à une maladie comme le diabète, elle pourra commencer à faire de l'exercice et à adopter une diète plus équilibrée», indique Mme Lopez Correa.

L'équipe du Dr Hamet a mis au point un prototype de test génétique qui permettrait de caractériser les patients diabétiques, «de dépister lesquels sont sujets à des complications, et ensuite à quel type de complications ils seront prédisposés, complications des yeux, des reins, du cœur, afin que nous puissions appliquer les mesures préventives avant que survienne la complication».

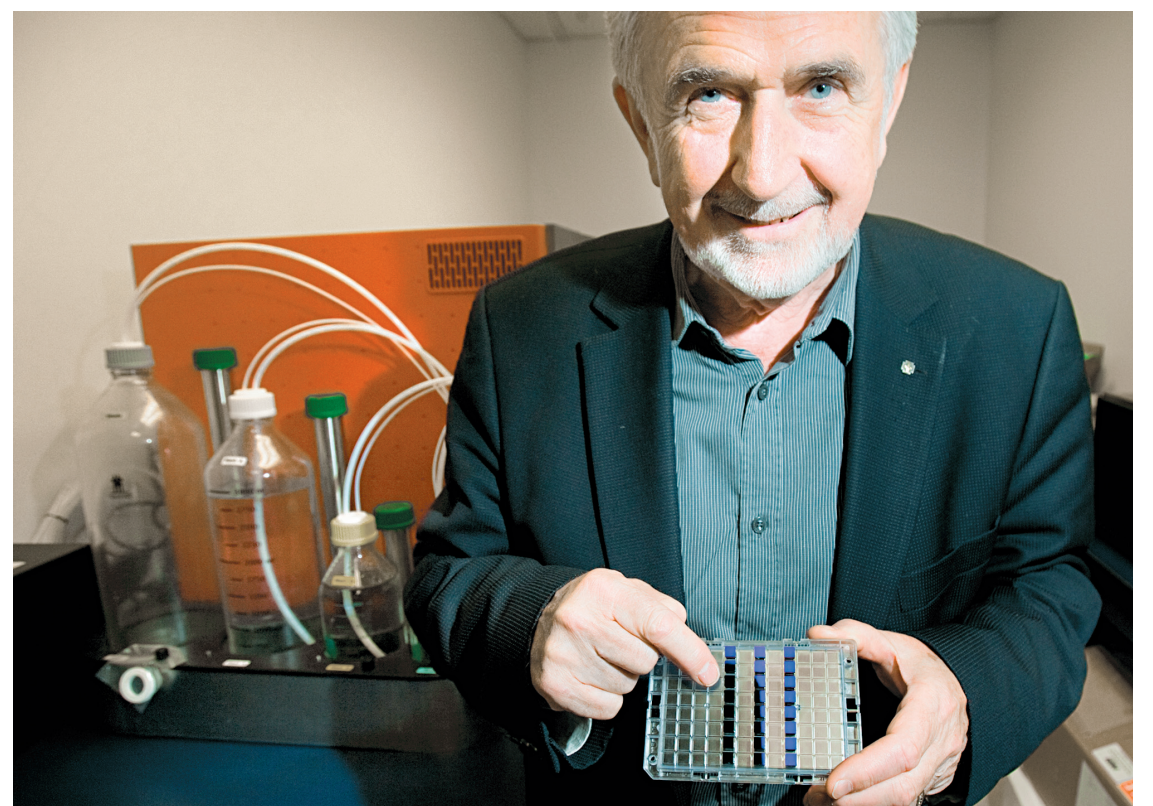
Le chercheur, qui est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génomique prédictive, fait remarquer que la santé publique est encore loin d'appliquer la médecine personnalisée. «La santé publique émet souvent des recommandations qui s'adressent à toute la population. Cette façon de faire n'est pas respectueuse de ce que l'on est. Par exemple, les autorités de santé publique voudraient que l'on réduise la teneur en sel dans tous les aliments. Or, cette recommandation est préjudiciable pour les hypotendus qui doivent ajouter du sodium dans leur alimentation. Ils ne sont pas nombreux, mais leur qualité de vie serait misérable sans sel. De plus, seulement 40 % des hypertendus sont sensibles au sel», fait valoir le Dr Hamet.

Obstacles

De nombreux obstacles freinent toutefois le développement de la médecine personnalisée au sein de la pratique médicale. «Avant d'intégrer une application de pharmacogénomique à la pratique courante de la médecine, nous devons d'abord prouver son utilité clinique. Il faut donc procéder à des essais cliniques sur des populations de patients. Ces essais sont longs et très coûteux», affirme le Dr Hamet.

Une seconde barrière a été dressée par l'industrie pharmaceutique, «qui n'aime pas se faire dire que son médicament ne convient qu'à 20 % des patients, alors qu'elle laissait croire qu'il était bon pour tout le monde. L'industrie commence à comprendre que le modèle du "blockbuster" vit ses derniers moments. Mais le fait que les compagnies pharmaceutiques ne s'intéressent pas à la médecine personnalisée pour les raisons évoquées plus haut a ralenti son application. Au cours des dix dernières années, j'ai proposé en vain à plusieurs grandes compagnies de soumettre certains de leurs médicaments qui ne fonctionnaient pas chez tous les patients à des tests de pharmacogénomique qui sont trop coûteux pour les milieux académique et de la santé publique», raconte le Dr Hamet.

Les coûts des tests génétiques sont encore prohibitifs et contribuent à freiner leur utilisation à plus grande échelle. «Il y a trois ans, le séquençage du génome d'un individu pouvait coûter jusqu'à 150 000 \$. Aujourd'hui, la compagnie américaine Complete Genomics l'effectue pour 4000 \$», précise Mme Lopez Correa. De plus, «les médecins ne sont pas suffisamment informés. Ils reçoivent très peu



Le Dr Hamet dans son laboratoire, tenant dans ses mains des résultats de tests génétiques.

d'enseignement en génomique durant leur formation».

«Traditionnellement, on interroge le patient sur les maladies dont ont souffert ses parents. La génétique va plus loin et nous précise le pourcentage de risque de souffrir d'une maladie», ajoute le Dr Hamet, qui se réjouit néanmoins de la bonne réceptivité du public et des nouveaux médecins. «Les gens ont accepté massivement de participer à Cart@gène. Pour une étude clinique que j'ai menée sur le diabète, nous avons obtenu les informations génétiques de 98 % des patients qui avaient signé un consentement éclairé», précise-t-il.

La médecine personnalisée soulève par ailleurs de grands enjeux éthiques et juridiques qui retardent grandement son application. «Actuellement, les gens n'ont aucune protection contre les compagnies d'assurances et les employeurs. Au Canada, il n'existe aucune loi qui balise la situation, qui régit ce que les compagnies d'assurances peuvent faire et ne pas faire. Certaines compagnies refusent d'assurer une personne qui a subi un test génétique. Cette attitude des compagnies d'assurances empêche toute prévention», fait-il remarquer le Dr Hamet.

Pour leur part, les «États-Unis ont adopté une loi qui interdit la discrimination à partir des données génétiques. Un employeur ne pourrait pas refuser l'embauche d'une personne parce qu'il est prédisposé génétiquement à la maladie d'Alzheimer», souligne Mme Lopez Correa.

En compagnie de Bartha Knoppers et Yann Joly du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, Pavel Hamet a rencontré les directeurs médicaux de toutes les compagnies d'assurances du Canada. Ces derniers ont

interrompu les discussions au bout d'un an, sans qu'on soit parvenu à une entente, «parce qu'ils avaient peur que ça détruise l'industrie. Ils craignent que les gens se "surassurent" s'ils apprennent qu'ils courent le risque de souffrir d'une maladie. Or, on peut tout simplement prévoir un règlement qui empêcherait cela», raconte le Dr Hamet. Pourtant, les tests génétiques n'augmenteront pas la mortalité; par contre, ils nous permettront de faire de la prévention, donc pour les assureurs, ce sera mieux. Mais ceux-ci affirment que les exceptions peuvent détruire le système.»

Certains s'inquiètent des dépenses démesurées que pourrait représenter le fait de tester tout le monde pour toutes les maladies. Pour sa part, le Dr Hamet souhaiterait pour le moment que l'on teste les individus uniquement pour les maladies dont nous disposons aujourd'hui de traitements préventifs. «Si on soumet les femmes qui ont une histoire familiale de cancer du sein avant 50 ans à un test génétique, nous pourrions procéder à une prévention active dès l'âge de 20 ans uniquement chez les femmes qui s'avèrent porteuses du gène de prédisposition. Chez les autres, cette prévention ne sera nécessaire qu'à partir de 50 ans, moment où le cancer du sein devient plus fréquent», donne en exemple le Dr Hamet.

«En misant sur la prévention et le dépistage, la médecine personnalisée nous permet de transférer le coût des soins de santé prodigués en fin de vie au début de la maladie, voire avant son apparition», fait valoir le spécialiste, qui continue inlassablement son pèlerinage en faveur de la médecine personnalisée.